



# Programme canadien de prêts et bourses



Informations sur  
les bourses canadiennes

[Cibletudes.ca](http://Cibletudes.ca)

Aujourd'hui plus que jamais, il est important d'être titulaire d'un diplôme d'études universitaires, collégiales ou professionnelles. Les bourses canadiennes vous aident à payer vos études avec de l'argent que vous n'aurez pas à rembourser.

## Quelles sont les mesures offertes?

Votre admissibilité à un prêt entraînera l'évaluation automatique de votre admissibilité aux bourses canadiennes. (Il faut remplir une demande distincte seulement dans le cas de la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente.)

### Nouveau! Des bourses canadiennes pour les étudiants de famille à revenu faible ou moyen

- » Un montant de 250 \$ par mois d'études pour les étudiants à temps plein de famille à faible revenu.
- » Un montant de 100 \$ par mois d'études pour les étudiants à temps plein de famille à revenu moyen.
- » Ces montants sont offerts à chaque année d'un programme de premier cycle d'une durée d'au moins deux ans (60 semaines) à l'échelon universitaire, collégial ou professionnel.

### Bourses canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge

- » Les étudiants à temps plein pourraient recevoir 200 \$ par mois d'études pour chaque enfant de moins de 12 ans.
- » Les étudiants à temps partiel ayant deux enfants de moins de 12 ans pourraient recevoir 40 \$ par semaine d'études, tandis que les étudiants à temps partiel ayant trois enfants ou plus de moins de 12 ans peuvent recevoir 60 \$ par semaine d'études.

### Bourses canadiennes pour étudiants à temps partiel

- » Un montant de 1 200 \$ par année scolaire est offert aux étudiants à temps partiel de famille à faible revenu.

Une évaluation de l'état des revenus déterminera votre niveau de revenu aux fins de ces bourses. Pour plus de renseignements, consultez les tableaux figurant sur le site [Cibletudes.ca](http://Cibletudes.ca).

### Bourses canadiennes pour étudiants ayant une invalidité permanente

- » Offre un montant de 2 000 \$ par année scolaire aux étudiants qui, selon une évaluation menée par leur province ou territoire de résidence permanente, ont une invalidité permanente.
- » Jusqu'à 8 000 \$ par année scolaire pour couvrir les frais d'études exceptionnels tels que les frais encourus pour payer les tuteurs, les appareils de prise de notes, les interprètes gestuels, les convertisseurs en braille ou les aides techniques. Une demande distincte doit être faite pour cette bourse.

Les prêts et bourses canadiens sont offerts partout au Canada, sauf au Québec, dans les Territoires du Nord Ouest et au Nunavut qui gèrent leur propre programme d'aide financière aux étudiants.

Veuillez communiquer avec le bureau d'aide financière aux étudiants de votre province ou territoire de résidence permanente pour plus d'information sur les programmes offerts.

Pour en savoir  
plus, visitez le site  
[Cibletudes.ca](http://Cibletudes.ca)